

Proposition de répartition horaire N2 - BAC PRO « Accompagnement, soins, service à la personne » Option « en structure »

Equipe ayant choisi d'évaluer les compétences liées à E 32 en fin de première

Cette répartition est une proposition, sa finalisation est laissée à la décision du chef d'établissement

Grille horaire de référence : Annexe 1

Durée du cycle : 84 semaines (36+36+34) dont 22 semaines de PFMP + 2 semaines d'examen

La répartition des PFMP tient compte des indications figurant dans le document de travail du référentiel.

Disciplines et activités	Durée horaire Cycle de 3 ans					SECONDE	PREMIERE	TERMINALE
			Semaines PFMP			6 sem.	8 sem.	8 sem.
			Semaines LP			30 sem. (36-6)	28 sem. (36-8)	26 sem. (34-8)
			Volume complémentaire EP			17 (30 élèves) 5 + 9	17 4,5 + 9	17 4,5 + 9
Enseignements obligatoires incluant des activités de projet								
Enseignements professionnels	1152	384	Horaire hebdomadaire Enseignements professionnels		14	13,5	13,5	
		239	Pôle 1 :	Techniques et technologie de soins	5 (2 + 3)	5 (2 + 3)	11,5 Pôle 1 4 (1 + 3)	
		230		Ergonomie				
		187	Pôle 2	Biologie et microbiologie	5 (2 + 3)	4,5 (1,5 + 3)	SMS et U13 4,5 (1,5 +3)	
		280		Sciences médico- sociales				
		162	Pôle 3	Alimentation – Nutrition	4 (1 + 3)	4 (1 + 3)	1 (1 +0) + éducation à la santé*	
45	TP et techno liés aux Collations Maintien de l'hygiène							
Economie gestion	84	28						
Prévention santé environnement	84	28			1 (0+1)	1(0+1)	1(1+0)	
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques	152	50				Français et arts appliqués		
Enseignements généraux								
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126						
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	349	116						
Langue vivante	181	60						
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28						
EPS	224	56-84-84						
Total	2690	896			35 h maxi	35 h maxi	35 maxi	

*Professeur de biotechnologies impliqué dans un projet et qui assure le suivi et l'évaluation de dossiers U33

Répartition des enseignements par pôle entre PLP STMS et Biotechnologies santé environnement

La formation s'organise autour de 3 pôles spécifiques qui associent les techniques professionnelles et savoirs associés correspondants :

- **Pôle « Ergonomie - Soins »** relevant de la compétence du PLP S.T.M.S.

Techniques professionnelles	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">○ réalisation de soins d'hygiène, de confort ; ergonomie- soins.○ surveillance de l'état de santé ;○ sécurisation	<ul style="list-style-type: none">○ biologie et microbiologie appliquées ;○ technologie associée

En terminale, l'enseignement de ce pôle pourrait être confié à un enseignant ayant des compétences en soins infirmiers (compétences relatives à la démarche de soins liée à une pathologie et celles liées à la surveillance des paramètres vitaux..)

Un volume horaire de 30 heures (soit 1 h année sur la classe de seconde ou de première) peut être prélevé sur ce pôle et attribué à un autre professeur moniteur PRAP2S pour l'acquisition des techniques spécifiques de manutention des personnes ; ces acquisitions sont ensuite mobilisables dans le cadre des TP et des PFMP.

- **Pôle « Animation - Education à la santé »** relevant de la compétence du PLP S.T.M.S

Techniques professionnelles	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">○ conduite d'actions d'éducation à la santé (selon l'option)	<ul style="list-style-type: none">○ sciences médico-sociales ;○ techniques professionnelles et technologie associée animation – éducation à la santé.

L'enseignement de la méthodologie de projet d'éducation pour la santé doit être assuré par le professeur de STMS qui intervient dans le pôle 2 (seconde et première).

En terminale, une heure peut être proposée au professeur de biotechnologies porteur de projet d'éducation pour la santé (nutrition notamment) qui apportera également une aide au professeur de STMS pour assurer le suivi des dossiers U33 et leur évaluation..

Nb : la mise en parallèle de cet enseignement et de l'enseignement assuré par le professeur d'arts appliquées ou de français au titre des enseignements généraux liés à la spécialité mérite d'être étudié pour assurer l'accompagnement des élèves à la rédaction du dossier U 33

..

- **Pôle « Services à l'utilisateur »** relevant de la compétence du PLP BSE

Techniques professionnelles	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> ○ Maintien de l'hygiène des locaux, des équipements et des matériels - prévention des infections nosocomiales et des TIAC ○ préparation et services des collations 	<ul style="list-style-type: none"> ○ nutrition – alimentation ; ○ technologie associée : services à l'utilisateur.

- Les professeurs de biotechnologies qui assurent les enseignements professionnels en baccalauréat professionnels hygiène et environnement pourraient très légitimement assurer l'enseignement de la microbiologie en bac pro ASSP (54 h heures sur le cycle) afin de créer des liens cohérents entre savoirs et savoir-faire (exemple : microbiologie et techniques de bio nettoyage des locaux). Un horaire d'éducation à la santé peut également être confié au professeur qui intervient dans le pôle 3 pour assurer le suivi des dossiers de U 33 « conduite d'actions d'éducation à la santé » et leur évaluation.

- **Prévention santé Environnement (PSE)**

Il est préférable que l'enseignement de la PSE soit assuré par le professeur qui assure l'enseignement du pôle 3
--

Afin de donner une cohérence pédagogique, l'éclatement des enseignements d'un pôle n'est pas souhaitable :

- pour chaque pôle, les enseignements doivent être regroupés sur des plages horaires suffisantes pour donner la souplesse nécessaire ;
- un même professeur assure la totalité des enseignements d'un même pôle.

C'est pourquoi, il est pertinent d'identifier les pôles sur les emplois du temps plutôt que les disciplines d'enseignement. Ceci permet de laisser toute liberté aux professeurs, en fonction des projets, d'adapter et de moduler les contenus de leurs cours en associant les savoirs utiles à la résolution de la problématique abordée.

Une telle organisation conduit à l'intervention d'un maximum de trois professeurs différents du secteur professionnel de spécialités Sciences et techniques médico-sociales et Biotechnologies santé environnement pour les enseignements professionnels.

Le travail en équipe indispensable pour assurer la cohérence du projet pédagogique en sera facilité.

Chaque établissement bénéficie d'un volume horaire complémentaire pour les activités à effectifs réduits. Une partie de cet horaire doit être affectée aux techniques professionnelles (8 à 9 heures minimum)

Le programme d'économie-gestion est celui des baccalauréats professionnels du secteur industriel.

Le programme de mathématiques relève du groupement C.